

Débat muselé: l'opposition s'insurge

1.



2.



3.



Le bourgmestre n'a pas souhaité débattre du vote de deux motions, jugeant le conseil incompetent. Choisir-Ensemble et Oser montent au créneau.

Le groupe Oser Jalhay-Sart avait fait ajouter à l'ordre du jour le vote de deux motions: contre les visites domiciliaires et contre la privatisation de la banque Belfius. Le conseil communal ne s'est toutefois pas prononcé sur leur adoption – ou non. Ou n'en a pas eu l'occasion, plutôt: avant même la lecture de l'intitulé de ces motions, le bourgmestre Michel Fransolet (MR-IC-EJS) a pris la parole plusieurs minutes pour couper court à toute velléité, à tout débat.

«Depuis quelques années, l'on voit poindre à l'ordre du jour de conseils communaux toute une série de propositions de motions à caractère politique. Si la plupart d'entre elles relèvent de compétence locale, d'autres, portant sur des sujets fédéraux, régionaux voire internationaux, ont pour seul objectif d'utiliser le conseil, assemblée politique communale, comme lieu de débat idéologique. C'est le cas aujourd'hui (NDLR: lisez lundi soir). Le conseil ne règle que ce qui est d'intérêt communal (il insiste en ralentissant sa diction).»

Michel Fransolet a ainsi demandé au conseil de se prononcer incompetent, sans permettre aux groupes d'oppositions Choisir-Ensemble et Oser d'en débattre.

Une sortie qui a surpris tout le monde (excepté son propre camp)... et a provoqué une suspension de séance, demandée par Choisir-Ensemble. Dont le leader Christian Vanden Bulck a regretté l'«absence de démocratie» de la majorité. Le docteur a même cité Voltaire (bien que nombreux soient les spécialistes affirmant que l'écrivain et philosophe français, à qui la phrase ci-après est attribuée, ne l'a jamais écrite ni prononcée): *«Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire».*

Membres de Choisir-Ensemble et d'Oser (Claude Collard) ont finalement déclaré: *«Je suis compétant»* au moment du tour de table, la majorité restant sur *«Le conseil n'est pas compétant».*

«Attitude digne d'autres régimes»

Tout ça pour ça? Sur les bancs de l'opposition, la gravité de la manœuvre de Fransolet est pointée du doigt.

«Je me suis vraiment demandé pourquoi le bourgmestre avait été si virulent. Je pensais qu'il nous laisserait au moins la parole... Mais impossible de nous exprimer. Refuser tout débat sur sa proposition constitue une atteinte grave à la liberté d'expression des conseillers communaux en séance publique. Nous sommes choqués par une telle attitude, digne d'autres régimes», attaque Vanden Bulck, qui estime que la majorité jalhaytoise a *«reçu des ordres d'en haut (NDLR: de Pierre-Yves Jeholet, chef MR de l'arrondissement) »* pour se prononcer incompétente – *«tel que ce fut le cas à... Herve. Visiblement, ici à Jalhay, certains ont du mal à sortir des jupes de leur mère».*

«Choisir-Ensemble voit dans ce coup de force du bourgmestre une manière d'éviter un débat qui divise son parti sur le dossier des visites domiciliaires chez les citoyens qui accueillent des migrants», a encore indiqué le groupe dans un communiqué.

«Jalhay est-elle commune pilote contre la démocratie?», s'interroge de son côté Claude Collard, le conseiller Oser. *«Dans des dizaines de communes, ces motions ont été votées parfois à l'unanimité à Liège (avec le MR), parfois par une grosse majorité (Verviers: -1 voix) parfois rejetées, mais nulle part on n'a interdit d'en débattre.»*

Le groupe Oser va introduire un recours pour annulation de cette décision auprès de la ministre des Pouvoirs Locaux, Valérie De Bue (MR). *«Il est du devoir des Communes de se situer par rapport aux projets des autres niveaux de pouvoir qui auront un impact sur elles...»*